

La cour des comptes et le financement de la protection sociale :

S'attaquer à la question des ressources

C'est ce que réclame la CGT depuis des années. C'est ce que demande à son tour la Cour des comptes.

Les réformes des retraites imposées en 1993 et 1996 pour le secteur privé, en 2003 pour les fonctionnaires notamment et aujourd'hui pour les autres régimes spéciaux ont toutes été fondées sur le même principe : pour garantir l'avenir, il faut diminuer les dépenses. Ligne de conduite imposées par le CNPF puis le MEDEF : pas un centime de plus pour la protection sociale !

Le clivage entre les partisans et les adversaires de la loi Fillon en 2003 s'est largement fait sur ce positionnement : ceux qui considèrent qu'on ne peut pas demander davantage aux entreprises et donc qu'il faut serrer la ceinture des salariés, à chaque échéance d'un cran supplémentaire et ceux qui –comme la CGT– constatent que la part revenant aux profits n'a cessé de croître alors que l'évolution des technologies et de la démographie imposait au contraire un retour plus équitable en faveur des salariés et donc une réforme de l'assiette des cotisations.

La Cour des Comptes, en condamnant notamment la multiplication d'exonérations de cotisations dont l'effet bénéfique n'a jamais été démontré, met clairement en avant l'amélioration des ressources comme solution incontournable au financement de la protection sociale.

Elle formule par ailleurs plusieurs propositions qui méritent sans doute débat mais qui se situent dans la logique d'une clarification et une extension de l'assiette des cotisations.

blent, outre les cotisations sociales stricto sensu, différentes impositions (CSG, CRDS, contribution solidarité autonomie et prélèvement social sur les revenus des capitaux). Leur assiette fait l'objet de multiples exonérations, abattements, déductions et réductions aux finalités diverses qui en grèvent le produit dans des proportions très significatives au profit d'un nombre variable de bénéficiaires ».

« De nombreux dispositifs d'exonération, de réduction ou de redressement d'assiette se sont superposés et conduisent à minorer les produits des régimes et notamment du régime général. [...] il est évident que les enjeux sont très élevés, à hauteur de la multiplicité et de l'ampleur des différents dispositifs. »

« Les distorsions induites par les différents dispositifs d'exonération entre les entreprises justifient une remise à plat d'ensemble et la

recherche de l'assiette la plus large autorisant un taux global plus faible qu'aujourd'hui ».

Les recommandations

« - Compléter l'annexe 5 du PLFSS par une évaluation périodique de l'efficacité des différents dispositifs d'exonération des cotisations et contributions sociales au regard des objectifs assignés.

- Réexaminer ou plafonner les exonérations de cotisations sociales appliquées à la plus value d'acquisition des stock-options, aux déductions forfaitaires spécifiques dont bénéficient certaines professions et aux avantages de départ en retraite et de licenciement.

- Aligner les taux et les assiettes des cotisations patronales famille et maladie du secteur public sur ceux du secteur marchand. ».

Claude GUY n'est plus...

Notre Camarade Claude GUY s'est éteint dans la nuit du 27 au 28 août dernier, après avoir combattu avec courage sa longue et douloureuse maladie. Il avait 63 ans.

Claude, Technicien météo, était un militant syndical et politique (il était aussi membre du PCF) extrêmement actif.

Sa vie a été tout entière consacrée à la défense du monde du travail, à l'engagement dans les luttes pour le progrès social, la paix, les libertés. Curieux de tout, cultivé, il voulait à chaque moment s'imprégner du réel, appréhender ses évolutions, sa complexité, ses contradictions, les rapports de forces, afin d'être mieux à même d'agir sur lui, de le transformer. Jusqu'au bout de ses forces il aura eu cette volonté d'apprendre, de connaître, pour mettre ce savoir au service des autres, au service des luttes : Dès le début de sa retraite il s'était inscrit à la faculté de Saint Quentin en Yvelines pour entamer des études notamment d'histoire.

Secrétaire de l'union locale de Trappes, membre du bureau de l'Union Départementale des Yvelines, responsable de la commission départementale de l'UGICT, et, outre son engagement militant au sein de son organisation – le Syndicat National CGT de la Météo –, Claude aura également été Secrétaire National de l'UGFF où il apportera des années durant tout son dynamisme, son engagement sans faille, sa détermination à ancrer sur le terrain le syndicalisme CGT de la fonction publique.

Salut Claude....

Le constat

« Les prélèvements sociaux rassem-

Attaque contre les **régimes spéciaux** : = attaque contre **tous les régimes** de retraites des salariés

Après une campagne soigneusement orchestrée de dénigrement des régimes spéciaux et de leurs « privilèges », le gouvernement a invité les organisations syndicales à une « négociation » sur la base d'un projet déjà ficelé.

La trame du futur décret présentée le 27 septembre correspond à ce qui avait été annoncé, c'est-à-dire un alignement sur la réforme mise en œuvre dans la Fonction publique en 2003 :

- allongement de la durée de cotisation à 40 puis 41 annuités ;
- indexation des retraites sur les prix et non plus sur les rémunérations des actifs ;
- création d'une décote.

En outre seront mis en place : le rachat des années d'études et... un (des ?) régime(s) additionnel(s) !

On voit bien à quel point les intérêts des salariés sont liés. On voit bien aussi comment gouvernement et patronat poursuivent leurs objectifs : dénigrement et division. Avec au bout un même objectif : la baisse des pensions.

Alignement par le bas sans bénéfice pour personne

Contrairement à la propagande gouvernementale, l'ensemble des régimes spéciaux et particuliers (1) de salariés ne pèsent pas sur le régime général et donc sur les cotisants du privé. Au contraire et pour deux raisons :

- 1° l'essentiel de leur déséquilibre démographique est financé par les entreprises concernées, par l'Etat et les collectivités locales. Ces employeurs prennent donc en charge les conséquences de leur choix de gestion, notamment la diminution de leurs effectifs ;
- 2° les régimes spéciaux et particuliers sont majoritairement contribu-

teurs au système de la compensation qui organise les transferts entre régimes. Ils apportent solidairement 3,8 milliards d'euros et ne reçoivent que 400 millions d'euros. Leur contribution sert à compenser les déficits des régimes de non salariés (agriculture, commerçants, artisans..).

A quoi aboutirait un rapprochement voire une intégration au régime général ? A faire payer par le régime général, justement, la contribution d'équilibre apportée aujourd'hui par l'Etat et les entreprises concernées !

Dépasser le piège de la division

Ne laissons pas les salariés se faire prendre au jeu des comparaisons entre tel ou tel mécanisme de calcul propre à tel ou tel régime de retraite. Cela n'a généralement aucun sens. Par exemple, comparer le calcul sur les meilleures années dans le régime général et les six derniers mois des fonctionnaires pour en déduire que les seconds sont des privilégiés, cela n'a pas de sens parce que ces règles de calculs font partie de systèmes obéissant à des logiques différentes. Ce qui a du sens, c'est de comparer des niveaux de retraites, à qualifications comparables, à déroulements de carrière équivalents.

Exactement ce que ne veut pas faire le gouvernement. Parce que l'objectif est justement de baisser les niveaux de retraites de tous les salariés et que cela ne soit pas trop visible.

La bataille pour les retraites est entrée dans une phase cruciale. L'attaque contre les régimes spéciaux concerne tous les salariés.

(1) Essentiellement : FP d'Etat, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, SNCF, Industries électriques et gazières, RATP, marins, mineurs)

Vers une « troisième réforme » !

C'est lors d'une allocution à l'occasion des 60 ans de l'AGIRC, que le Premier Ministre François Fillon a dévoilé les objectifs qu'il fixe à l'étape de rendez vous de 2008 concernant la réforme des retraites de 2003.

Et en fait c'est bien d'une « troisième réforme » dont il s'agit.

Car le premier Ministre entend « équilibrer le régime général » dès 2012, alors que le déficit estimé à cette date est de l'ordre de 8 à 10 Milliards d'€, et ce sans s'attaquer aux ressources mais uniquement au niveau des droits..

Et d'annoncer d'ores et déjà que l'allongement de la durée des cotisations - qui devait être discutée lors du rendez vous de 2008 - n'est désormais « pas une option » et s'imposerait donc ; Au-delà il annonce également une amputation des droits familiaux ou encore par exemple une remise en cause du dispositif des carrières longues - au moins dans les modalités de calcul-, la redéfinition de l'objectif minimum de pension... Bref, le premier ministre veut enfermer toute discussion dans le carcan des reculs des droits qu'il entend imposer.

Raison de plus pour ne pas attendre afin de réaffirmer, ensemble, haut et fort, nos propositions et revendications.